

Mardi 22 mai 2012

Stage de formation syndicale FSU du Bas-Rhin : "Les difficultés du métier d'enseignant"

L'accumulation des réformes libérales ainsi que l'introduction du management et du pilotage par contrats d'objectifs dans les établissements scolaires ont exacerbé depuis plusieurs années les difficultés du métier d'enseignant.

Parce que nous sommes tous confrontés chaque jour à cette transformation de notre métier, génératrice de plus en plus de souffrance au travail, la FSU67 a organisé une journée de formation syndicale sur le sujet le 22 mai dernier. Journée de réflexion, ce moment d'échanges a permis de prendre du recul dans nos pratiques quotidiennes. En participant très nombreux, les enseignants du Bas-Rhin ont montré leur volonté de continuer à se former pour rester en prise avec un métier qui évolue.

Intervenants :

Christophe HELOU : enseignant à temps plein en lycée en Sciences Économiques et Sociales, chercheur à l'INRP, responsable syndical à la FSU d'Angers

Elisabeth LABAYE : membre du bureau national de la FSU, membre du bureau national du SNES.

Jean-Louis HAMM et **Corinne NICOLET-SERRA** : secrétaires départementaux de la FSU67

La difficulté au travail

La difficulté est inhérente au métier d'enseignant. La souffrance qui se fait jour depuis quelques années est due non au métier lui-même mais bien à l'organisation nouvelle du travail. Depuis une quarantaine d'années, on a pris conscience que le travail ne pouvait être réduit à la production d'une tâche quelque difficile qu'elle soit :

la compensation de la peine (augmentation des salaires, amélioration des conditions de travail, réduction du temps de travail) ne suffit plus, il faut aussi discuter de la peine proprement dite.

Dans le travail, il y a de la relation sociale. Les salariés recherchent une identification au bel ouvrage, ce qui les conduit à définir des normes professionnelles. Et c'est dans l'écart entre le travail prescrit et le travail réel que se situe la libre appropriation du métier. Or, les injonctions, depuis les années 90 se multiplient aussi dans les services publics. Elles ont pour but de réduire cet écart en mettant en place des évaluations à tout va qui modifient les normes professionnelles. Les nouveaux objectifs, difficilement « tenables », sont à la source d'un travail « empêché » et créent par là même de la détresse puis de la souffrance. Le risque est grand alors de s'isoler et de chercher une solution individuelle ce qui conduit le plus souvent à un désengagement professionnel.

On constate cependant, aussi bien dans l'entreprise que dans les services publics, que ce sont les collectifs de travail forts qui permettent d'éviter la déshumanisation et l'épuisement professionnel.

Les études ont repéré 4 lieux de difficultés essentiels :

- La montée de la **critique** : cette perte de sacralisation des institutions, pour être positive, aurait dû s'accompagner d'une solidarité et d'une protection plus grande de la part de l'institution.
- **Prise, emprise** (sur-engagement) **déprise** du travail. La trajectoire professionnelle d'un enseignant n'est pas linéaire, elle est faite de phases (emprise, déprise), au gré des changements dans sa vie et des changements dans son organisation du travail.
- L'idée d'un enchevêtrement de tâches et de l'impossibilité de les mener à bien
- La porosité entre temps professionnel et temps personnel.

La norme professionnelle n'est pas seulement attaquée de l'extérieur : elle est aussi déstabilisée et fragilisée de l'intérieur. Un contrôle social plus fort s'exerce, les pressions hiérarchiques sont multipliées. Le collectif de travail (qu'il soit dans les écoles ou au sein d'une organisation syndicale) est l'axe majeur qui va permettre de se solidariser et de prendre conscience de notre force. C'est cette solidarité qui pourra sortir les collègues de leur isolement. Il faut faire reculer la peur pour ré-enclencher le plaisir de notre métier.

La santé au travail

L'organisation du travail nécessite de parler de santé, de sécurité au travail et des conditions de travail. Les salariés se sont construits des protections, comme le Code du Travail, mais la tâche est grande dans la mesure où le monde

enseignant n'a pas acquis la culture de la santé au travail. Et pourtant les risques sont nombreux et divers, tant mentaux que physiques.

Or, l'employeur est responsable de la santé des travailleurs. A ce titre, les salariés bénéficient d'un certain nombre de droits en cas de danger grave et imminent pour leurs personnes (droit d'alerte, droit de retrait) mais aussi en cas de harcèlement qui est devenu une pratique de management d'un certain nombre de « chefs ».

On peut faire appel à certains acteurs de la prévention : l'Inspecteur Hygiène et Sécurité au travail, l'Assistant Conseiller de Prévention (anciennement ACO) , le médecin de prévention .

Le risque professionnel est identifié sur le document unique d'évaluation des risques (DUR) qui va se mettre en place: l'élaboration de ce document obligatoire va permettre de travailler, d'échanger avec les collègues et de parler des risques. C'est déjà travailler sur leur prévention voire leur disparition.

Le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de travail est une nouvelle instance dont les salariés doivent impérativement se saisir. Ce Comité existe à tous les niveaux : ministériel, académique et départemental. Les représentants du personnel y siègent majoritairement, émettent des avis auxquels l'administration est tenue de répondre. C'est le lieu où mettre en évidence les risques répertoriés par les collègues, y compris les risques psycho-sociaux.

Le CHSCT est un des moyens dont il faut s'emparer pour contrebalancer l'administration et obtenir de meilleures conditions de travail.

En Alsace, la mise en place des CHSCT doit se faire cette année. Les DUR dans les établissements du second degré sont en cours d'installation et une campagne d'information doit démarrer dans le premier degré dès la rentrée. Un ACO sera désigné par circonscription et sera responsable de la mise en place des DUR.

Pour constituer ce DUR, la FSU a proposé lors des groupes de travail sur les risques psycho-sociaux de réunir les collègues sur les heures d'animation pédagogique.

La tâche est d'ampleur puisqu'actuellement les départements ont de grandes difficultés à recruter des médecins de prévention : deux médecins contractuels dans le Bas-Rhin et deux vacataires à temps partiel pour le Haut-Rhin, soit sur l'académie, un médecin pour 27.000 agents.

Catherine Le Duff - Virginie Solunto